



N° 7 – 23 septembre 2008

Réunions d'information syndicales

Tout enseignant, titulaire ou non, syndiqué ou non, a droit à deux ½ journées d'information syndicale par année scolaire. Il choisit seul le lieu et la date en fonction des propositions des organisations syndicales.



Ces ½ journées d'information syndicale sont un droit à l'information qu'il convient de protéger.

Venez nombreux aux réunions du SE-UNSA, vous y retrouvez les collègues du département dans une atmosphère chaleureuse et conviviale.

Calendrier des Réunions

Vendredi 10 Octobre : 13 h 30 Ecole Elémentaire Mistral DRAGUIGNAN

Mercredi 15 Octobre : 9 h école Elémentaire Mistral DRAGUIGNAN

Mercredi 15 Octobre : 9 h Ecole Elémentaire Brassens La SEYNE

Mercredi 15 Octobre : 9 h Ecole Elémentaire Turcan FREJUS

Mercredi 15 Octobre : 9 h Ecole maternelle Hémeric BORMES LES MIMOSAS

Vendredi 17 octobre : 14 h Ecole maternelle Hémeric Bormes les Mimosas

Mercredi 12 Novembre : 2 séances au choix :

Réunion à thème :

Ecole et Institutions, Main basse sur l'Ecole Publique

9 h 30 salle de la Ligue de l'Enseignement , Les Lices à TOULON

ou à 14 h 30 Ecole Elémentaire Pont Neuf 2 TOULON

en présence d'Eddy KHALDI auteur de livre « Main basse sur l'Ecole Publique » (Voir ci dessous)

Le ministère tente de contraindre ce droit à l'information.

L'Inspecteur d'Académie a écrit aux organisations syndicales en ce sens. L'IENA nous a confirmé sa position lors d'un groupe de travail

exceptionnel ce matin. Ministère et Inspection académique veulent interdire toute participation à une réunion syndicale sur le temps de service des enseignants face aux élèves, donc pendant les heures de classe et le temps de l'aide personnalisée (soutien). En un mot, l'administration exige que les temps dévolus aux réunions d'information syndicales soient imputés sur les 18 heures d'animations pédagogiques des circonscriptions ou les 24 heures de concertation des équipes pédagogiques ou les 6 heures dues au titre de la journée de Solidarité, qui font aussi partie du temps de service obligatoire des enseignants. L'Administration a affirmé ce matin que toute participation à une réunion sur temps de classe sera considérée comme « une désobéissance » (sic) et sera sanctionnée par un retrait de salaire !

L'atteinte au droit à l'information est bien réelle.

Ne nous laissons pas faire !

Le SE-UNSA mène la bataille pour faire respecter ce droit à tous les échelons : départements, ministère. Cette bataille se gagnera peut être dans les mois à venir, nous l'espérons. Comme aucune bataille n'est jamais gagnée d'avance, Le SE-UNSA propose un calendrier de Réunions élargi aux mercredis, permettant à chaque collègue de participer à une réunion sur temps de classe ou sur temps à décompter des animations ou concertations. Cette bataille doit se mener avec vous. Ne laissons pas s'éteindre ce droit durement acquis par nos anciens, participons nombreux aux réunions d'information syndicales.

Modalités pratiques :

- Informez votre IEN le plus rapidement possible (voir modèle de lettre en pièce jointe).
- Prévenez les parents dans un délai raisonnable.



ATTENTION

Si toutefois vous subissiez des pressions de la part de l'administration cherchant à vous "dissuader" ou à vous interdire de participer à une demi-journée d'information syndicale, prévenez immédiatement le SE-UNSA.

LE DROIT SYNDICAL, REGI PAR DES TEXTES DATANT DE 1982 ET 1985 N'A PAS ETE MODIFIE !

C'est un droit syndical. Il n'y a pas d'autorisation d'absence à demander.

Les collègues informent l'autorité hiérarchique de leur participation (article 6 de l'arrêté de 1985) au moins une semaine avant la date prévue de la réunion en se servant des modèles de courrier publiés par le syndicat.

La participation à ces réunions ne relève pas de l'autorisation d'absence. Aucune retenue sur salaire ne peut être faite à un collègue qui participe à ces réunions d'info ou (heures mensuelles) (arrêt Breuil du Conseil d'Etat 1990).

Précaution importante : si tous les collègues participent à la réunion et que l'école est fermée, prévenir les parents par un mot à faire signer. Ne pas oublier de prévenir l'organisme de transport scolaire.

L'administration exerce des pressions inacceptables !

Certes, le décret fonction publique de 1982 précise que « La tenue des réunions mentionnées aux articles 4, 5 et 6 ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du service ou entraîner une réduction de la durée d'ouverture de ce service aux usagers. »

Si l'administration n'est pas en capacité de remplacer les collègues qui assistent aux réunions, cela ne peut en aucun cas aboutir à interdire à un collègue de participer à la réunion.

Consignes du SE-UNSA :

- Chaque collègue choisit la date et la réunion à laquelle il veut participer, en toute connaissance de cause,
- Si vous recevez un écrit de l'IEN ou de l'IA, individuel et nominatif, vous interdisant de participer à cette réunion, reportez vous sur une réunion du mercredi (il y en aura d'autres dans le courant de l'année,)
- Si vous ne recevez aucun écrit dans ce sens, venez à nos réunions sur temps de classe.

Votre avis nous intéresse :

Nom.....Prénom :

Je souhaite participer à des réunions d'infos syndicales à décompter sur :

- temps de classe
- temps des animations pédagogiques
- temps de concertation de l'équipe enseignante
- journée de solidarité

Retour par copié / collé et mail à 83@se-unsa.org

mercredi 12 Novembre à TOULON

« Ecole et Institutions »

« Main basse sur l'Ecole Publique »

**Réunion d'info syndicale du SE-UNSA en partenariat avec la
Ligue de l'Enseignement et l'UNSA Education**

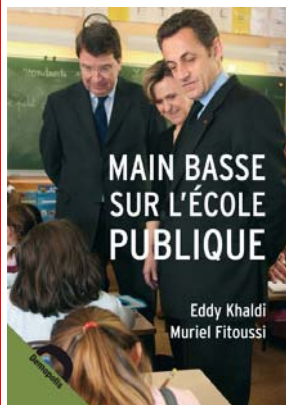
**Réservez votre date, deux possibilités (selon que vous êtes plus « grasse
matinée » ou plus « sieste »...)**

**Une séance le matin à 9 h 30 en Partenariat à la Ligue de l'Enseignement
du Var Salle des Lices , FOL Toulon**

Une séance à 14 h 30 Ecole Elémentaire Pont Neuf 2 à Toulon

Invité : Eddy KHALDI

Co auteur de :



L'Éducation Nationale est accusée de « fabriquer des crétins » et d'entretenir le « chaos pédagogique », l'insécurité et le chômage. En évitant les débats parlementaires, Xavier Darcos impose sans discussion une véritable révolution libérale. Le gouvernement met rapidement en oeuvre une succession de mesures : suppression de la carte scolaire et de postes d'enseignants, évaluation publique des enseignants et des établissements, financement par l'État du développement des établissements privés dans les banlieues... Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi dévoilent la signification de ces mesures.

Eddy Khaldi

Eddy KHALDI, enseignant, militant syndicaliste et associatif, suit depuis 25 ans les questions de société et de laïcité relatives à l'école, auteur de plusieurs articles sur ces questions.

Venez vous informer avec nous et débattre avec Eddy Khaldi.

Cette réunion d'information syndicale est également à prendre sur temps de travail des enseignants, donc a déduire des heures d'animations pédagogiques ou des heures de concertation.

Pour en savoir plus sur le livre et son auteur et préparer cette réunion :

<http://www.main-basse-sur-ecole-publique.com/>

http://www.laicite-laligue.org/index.php?option=com_content&task=view&id=166&Itemid=1

<http://www.demopolis.fr/>

<http://www.meirieu.com/RECOMMANDES/listerecommandes.htm>

<http://culture.france2.fr/livres/essais/46682721-fr.php>

http://www.lemonde.fr/archives/article/2008/08/28/on-acheve-bien-l-ecole-publique-par-caroline-fourest_1088937_0.html

<http://www.altermonde-sans-frontiere.com/spip.php?article7651>

Afin de mieux vous accueillir à cette réunion, de prévoir café, boissons... merci de nous envoyer un petit mot, un petit mail :

Nom , Prénom :

Je participerai le 12 novembre à :

la séance du matin à la Ligue de l'Enseignement à 9 h 30

la séance du de l'après midi à l'Ecole Pont Neuf 2 à 14 h 30

Roseline BARET et toute l'équipe départementale du SE-UNSA

François VIAL, Dominique LOEILLET, Christophe DUCOU,
Hélène LAURO, Sophie GRIMAUD CHIANTARETTO, Chantal AMIC,
Nicolas BARRESI, Patrice GOUDIGUEN, Laurence BOURRAS
Philippe MARTEL, Mathilde MEINEMARE, Karine ABELLO, Rachèle GUILBAUD,
Michel JOURNO, Didier GAUDON, Alexandra MAZZILLI-DAVID,
Jean-Philippe FERAUD, André SALMON, Patrick BOULET

Encore plus d'actualités sur notre site départemental :

<http://sections.se-uns.org/83/>

Site national : www.se-uns.org

